

Passation des pouvoirs : Le recours aux ressources locales dans l'aide internationale encombré par les contraintes en matière de contrôle et de direction

Le 12 novembre, 2020

Introduction

Les règles en matière de contrôle et de direction de l'Agence du revenu du Canada touchent tous les organismes caritatifs du Canada. Ces règles, qui découlent de l'ancienne loi de l'impôt sur le revenu édictée dans les années 1950, n'ont jamais été remaniées. Elles imposent des obligations jugées obsolètes et inefficaces sur les organismes canadiens qui doivent allouer les fonds caritatifs à leurs propres activités ou exercer un contrôle exhaustif des activités mises en place par leurs partenaires locaux. Ces règles entravent la capacité des organismes caritatifs d'assurer un partenariat équitable avec les acteurs locaux et contredisent directement les engagements mondiaux du Canada évoqués dans le « grand compromis » (Grand Bargain) du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 et les objectifs de développement durable. De plus, elles briment les dispositions concurrentielles des organismes canadiens, contredisent la politique d'aide internationale féministe du Canada et ses directives concernant les partenariats des OSC et, en fin de compte, répriment l'efficacité de la contribution canadienne. Cette discussion, organisée dans le cadre de la série bimensuelle [Changer les paradigmes de la coopération - S'adapter au contexte changeant de la pandémie de covid](#), a mis en lumière l'expérience des OSC en ce qui a trait à leur fonctionnement en vertu des règles de direction et de contrôle. Elle a aussi proposé des pistes de réflexion en vue d'améliorer la loi et les moyens que peuvent prendre les OSC en tant que secteur pour faciliter cette amélioration.

Faits saillants

Les panélistes ont discuté entre autres du statut caritatif des organismes, de recours aux ressources locales et de redevabilité. Pour les OSC canadiens, le statut d'organisme caritatif est crucial pour obtenir du financement. Cependant, même si un organisme dispose de ressources, obtenir ce statut présente un défi car le processus est long et truffé d'obstacles de nature juridique. Après avoir acquis le statut d'organisme caritatif, les organismes doivent composer avec une charge de travail considérable qui, conjuguée aux difficultés stratégiques et opérationnelles, limite considérablement leurs capacités. Les panélistes ont indiqué qu'afin de se conformer aux règles sur la direction et le contrôle, les organismes sont plutôt forcés de prioriser les investissements en matière de représentation légale dans leur noyau principal de ressources humaines. Les panélistes ont aussi mis en lumière à quel point le [recours aux ressources locales](#), entendues ici comme la titularisation locale des interventions de coopération internationale, est un principe essentiel de la coopération internationale, notamment à la lumière des difficultés que pose le travail à distance et qui sont exacerbées par la pandémie de covid-19. Ainsi, il est essentiel que les OSC travaillent dans un esprit de solidarité pour modifier la Loi sur l'impôt du revenu pour transformer les règles de direction et de contrôle pour assurer une redevabilité efficace sans avoir à composer avec ces obstacles fictifs. La surveillance des activités des organismes est une approche inefficace pour assurer la redevabilité. Elle n'aide en rien au respect des normes internationales et nationales, y compris les lois antiterrorisme. Les panélistes ont souligné que la redevabilité peut et doit être assurée par des règles à jour comme c'est le cas avec les autres pays donateurs. Pour mieux être en phase avec les normes internationales, les organismes caritatifs canadiens, aidés du leadership politique de la sénatrice Ratna Omidvar, proposent un projet de loi alternatif qui remplacerait l'approche « direction et contrôle » par une autre misant sur la « redevabilité des ressources ». Cette dernière assurerait que des ressources de coopération internationale sont déployées en fonction d'objectifs transparents et démontrables tout en offrant la souplesse nécessaire aux acteurs locaux pour offrir efficacement une aide internationale.

Aspects fondamentaux de la résolution du problème



1. L'un des piliers importants des OSC est la confiance et la **capacité de maintenir un climat de confiance dans leur mandat et leurs activités**. Il importe donc d'assurer la mise en place de la redevabilité et de revoir les relations de pouvoir au Canada.
2. La collaboration est importante pour **conscientiser**. Comme l'a fait remarquer la sénatrice, il est plus facile de définir « direction et contrôle » par des exemples. Il est essentiel que les OSC racontent ce qu'ils vivent et qu'ils en fassent part aux représentants du gouvernement car il est urgent d'agir.
3. Nous devons tous **agir**. En ce qui concerne les règles de direction et de contrôle, le secteur tout entier devrait inclure des messages à ce sujet dans ses activités habituelles de défense des intérêts. Les membres de Coopération Canada sont encouragés à demander du soutien à ce sujet.